



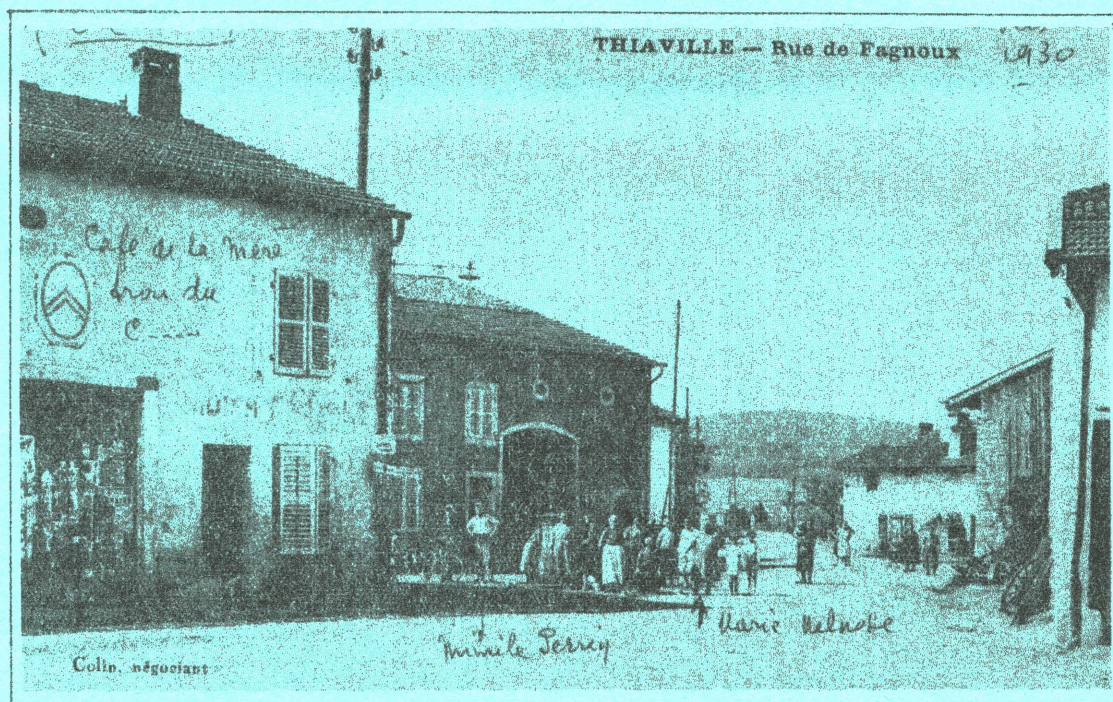
Entre Nous

COMMUNE
DE THIAVILLE SUR MEURTHE

Bulletin Mensuel d'Information



SEPTEMBRE 1997 N°356



*Actuelle rue du Moulin
Anciennement rue de la Querelle et rue de Fagnoux
Entre la 1^{ère} et 2^{ème} maison de gauche,
rue du cimetière (de la côte actuellement)*

EN DIRECT DU CONSEIL

Les élus étaient réunis avec la Municipalité Junior le 05 septembre 1997 (excusé : M. Michel GEORGES). Les points suivants ont été examinés :

1 Affectation des résultats 1996 eau / assainissement :

. Au budget eau, l'excédent total de 57.257,97 F figurera en excédent global reporté au budget 1997.

. Pour l'assainissement, l'excédent total de 43.431,82 F sera inscrit en excédent global reporté au budget 1997.

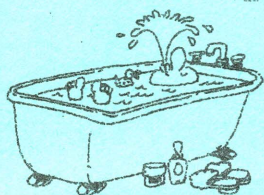


2 Ligne de trésorerie :

Elle sera ouverte à hauteur de 700.000 F auprès du Crédit Agricole au taux de 4,35 %.

3 Eau facturée à Lachapelle :

Contrairement à la situation de Thiaville, les habitants de Lachapelle ne sont pas soumis au paiement de la contrevaletur de pollution (actuellement : 3,45 F par m³) en faveur de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse. En effet, jusqu'à présent, seuls les habitants des communes de plus de 400 habitants sont passibles de cette redevance. En conséquence, le prix au m³ d'eau facturé à Lachapelle sera de 8,80 - 3,45 = 5,35 F le m³. La Commission des eaux réfléchira aux modalités utiles pour tenter une harmonisation du prix payé entre les deux communes.



4 Convention eau avec Lachapelle :

Les modalités de branchements, relevé de compteurs, encaissement, facturation, fourniture de l'eau y compris pour l'incendie, etc... font l'objet d'un projet de Convention que les élus adoptent et qui sera soumis aux mêmes fins au Conseil Municipal de Lachapelle.



5 Forêts :

. Le Conseil autorise la vente en bloc et sur pieds des résineux, le 25/09/1997 à Lunéville. A savoir :

Parcelle 1	sapins	511 m ³
Parcelle 15	pins	202 m ³
Parcelles 20/27	pins - sapins	167 m ³



. Le Conseil charge la Commission des Forêts, en liaison avec le quatrième Adjoint, des contacts et négociations utiles pour le bûcheronnage, le débardage des grumes sur chemin, la livraison des stères, concernant la coupe affouagère 1998.

6 Traitement de l'eau et télésurveillance :

Il arrive de temps à autre, en divers endroits, que l'eau du robinet soit altérée dans son goût et dans sa saveur selon certains habitants. Cette situation pourrait résulter de la présence conjointe de neutralite



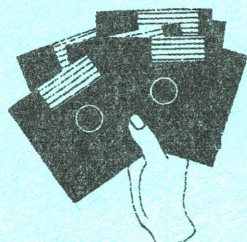
(nécessaire pour que le Ph soit aux normes européennes) et le chlore (indispensable pour éviter les risques bactériens).

Le Conseil décide, pour supprimer cet inconvénient, de stériliser l'eau par traitement aux ultraviolets.

Il décide, par ailleurs, d'équiper les réservoirs, la station de traitement, les surpresseurs, etc... d'une télésurveillance connectée au micro ordinateur de secrétariat de Mairie avec alarme en cas de problème ou d'effraction.

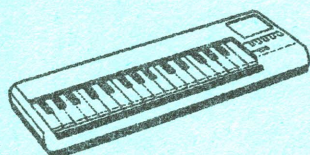
L'ensemble de la dépense stérilisateur / ultraviolets et surveillance à distance s'élève à 122.421 F H.T. - 147.640 F T.T.C. Réalisation prévue courant 98.

Le Maire est chargé de constituer les dossiers de demande de subvention auprès du Conseil Général et de l'Agence Rhin Meuse.



7 Ecole de Musique :

Le Conseil accepte la mise à disposition d'une salle de l'annexe du Foyer Rural en faveur de l'école de Musique de Frédéric BUSCH de Rambervillers, une fois par semaine. Il fixe les modalités de la location de la salle et les divers points à faire figurer dans la convention à établir.



8 Gaz de France :

La conduite de gaz haute pression (60 bars) traverse la Meurthe au pont de Thiaville sous le trottoir. Les travaux de protection effectués voici 2 ans sont à refaire compte tenu de leur détérioration par les poids lourds. La conduite est de nouveau à nu engendrant des risques évidents. De nouveaux travaux vont être entrepris avec pose d'arceaux métalliques afin de protéger au maximum la conduite et éviter les risques liés à une rupture, dont on peut imaginer les lourdes conséquences. Un incident sur ce "feeder" pourrait être une vraie catastrophe y compris au plan des vies. Il faut préciser par ailleurs que la conduite alimente les habitants de Lunéville, Baccarat, Raon, St Dié, les Cristalleries de Baccarat, Matussières et Forest, Les Châtelles, les papeteries de Clairefontaine.

Devant la gravité de cette situation, le Conseil demande instamment à GAZ DE FRANCE le déplacement d'urgence de cette conduite avec franchissement de la Meurthe en souterrain. Copie de cette demande pressante sera transmise à M. le Secrétaire d'Etat à l'Industrie, à MM. les Maires de St Dié, Raon, Baccarat et bien sûr à M. le Sous Préfet.



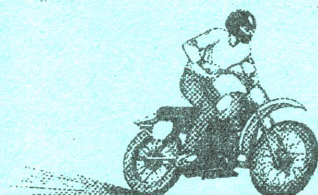
9 Demandes formulées par la Municipalité Junior :

. Demande de mise à disposition d'un banc : satisfaction est donnée et un banc sera prochainement installé sous le auvent du nouveau vestiaire au terrain de foot.

. Demande d'un terrain pour faire du moto cross : un site en forêt est exclu (tranquillité, détente, protection du gibier, location du périmètre aux chasseurs, position O.N.F.,...). En l'état actuel, aucun site n'a été trouvé. La réflexion se poursuit.

. Le Maire Junior et ses Adjointes font le compte rendu du camp organisé en juillet à la Côte de Repy, à la Pierre Plate, du voyage à WALLIBI SCHTROUMPFS, du baptême de l'air en planeur, etc...

Enfin les projets 1998 sont évoqués.



Informations
diverses



10 Divers :

. Le Maire fait part au Conseil du départ de Mme PIERROT, Sous Préfet remplacée par M. Thierry DEMARET. Il informe également du départ de M. SICHERMANN, Directeur de l'Equipement.

. La dette de la Commune ne donne pas lieu à renégociation, telle est la conclusion du cabinet financier spécialisé qui a procédé gracieusement à l'examen de nos emprunts, aucun avantage supplémentaire n'étant à attendre d'une renégociation avec les banques compte tenu des divers taux obtenus.

. Le rapport annuel sur le fonctionnement du réseau d'eau et d'assainissement est remis à chaque conseiller. Les éléments contenus doivent leur permettre de répondre, pour l'essentiel, aux questions que peuvent leur poser les habitants.

Séance levée à 23h45.

LA VIE DU VILLAGE



Décès :

Le 18 août 1997 est décédé à Saint Dié M. Maurice COUTRET à l'âge de 79 ans. Il était domicilié 62, rue de Fagnoux.

A sa famille dans la peine, nous présentons nos sincères condoléances.

PROCHAINES MANIFESTATIONS

13 sept.	et Portes ouvertes	Canal Myrtille	Foyer Rural	Thiaville
14 sept.				
19 sept.	Assemblée Générale	Foyer Rural	Annexe du F.R.	Thiaville
21 sept.	Journée ping pong	Foyer Rural	Foyer Rural	Thiaville
28 sept.	Soirée cochonnet	Foyer Rural	M.P.T.	Lachapelle
11 oct.	Bal d'automne	As. Familiale	Foyer Rural	Thiaville
18 oct.	Soirée Alsacienne	Canal Myrtille	Foyer Rural	Thiaville



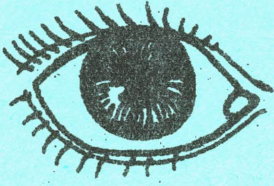
CLIN D'OEIL

- "Les femmes montrent ordinairement toute leur modestie la nuit de leurs noces comme les maris montrent tous leurs talents".

Ninon de LENCLOS (1616-1706)

- "Un homme, c'est au mieux un palliatif. Ca peut soulager un moment mais ça ne guérit pas".

Françoise DORIN (1980)



- "Deux dragueurs kangourous se rencontrent :

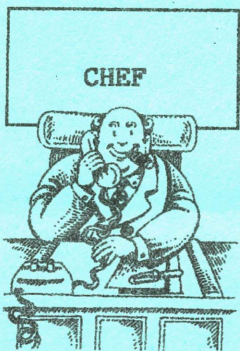
- Alors, la nana dont tu m'as parlé hier, où en es-tu ?
- Pas de problème. C'est dans la poche".

- "Le jeune dromadaire est insupportable. Sa maman le menace :

- Si tu n'est pas sage, tu seras privé de désert".

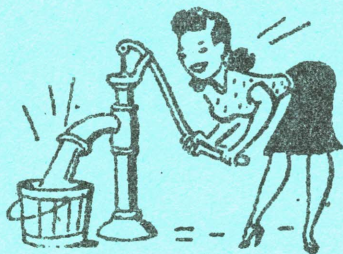
LES 12 COMMANDEMENTS DU CHEF

YAKA
 YANAPA
 YAVEKA
 YFODRA
 YAPUKA
 YRESKA
 YAKAPA
 YORAKA
 YZONKA
 YFOCON
 YFOLFERFER
 YNOUFON ...

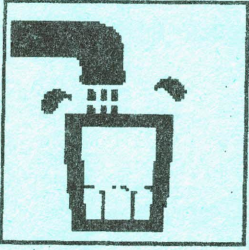


NOS FONTAINES

Leur restauration a été admirablement effectuée par l'Entreprise DEMANGE de Thiaville. Elle est presque terminée. L'atelier communal a poncé et nettoyé les bassins, sablé, repeint et réparé les fûts en fonte percés par balles lors des combats de 1944. Les dalles, les potelets et la fontaine de la Mairie sont fabriqués par la Sté BIRKENMEIER (Allemagne) et fournis par BLOC et JOB de Baccarat. Les plans ont été établis par Jean Louis SALAIGNAC et ont reçus l'accord de Melle CHABOT, Architecte des Bâtiments de France et du Patrimoine Rural. La dépense est financée conjointement par le Conseil Général et par le Fonds Européen 5 b. Dépense totale : 186.602 F H.T., honoraires compris ; subventions totales : 133.519 F (72 %) soit un reliquat de 53.083 F pour le budget communal, la T.V.A. (34.708 F) étant à récupérer en 1999.



Les fontaines, dont l'histoire depuis 1805 a été publiée dans l'Entre Nous, sont des éléments de vie, des lieux de dialogue, de décoration et de valorisation de notre commune. Elles font partie de notre

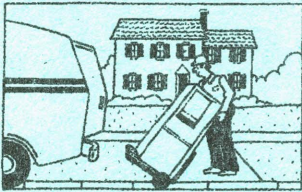


patrimoine et personne ne comprendrait qu'on les laisse partir en décrépitude. Elles appartiennent à notre histoire, rendent encore d'inestimables services, sont appréciées des habitants certes mais aussi des touristes, notamment équestres.

Elles sont à la disposition de tous. Elles sont sous votre protection et sous votre surveillance.

Aidez-nous à les garder propres et belles ! Merci.

OBJETS MENAGERS ENCOMBRANTS



La prochaine collecte des "monstres" aura lieu :

le jeudi 16 octobre 1997

Les objets sont à sortir la veille au soir. Merci.

CHIENS

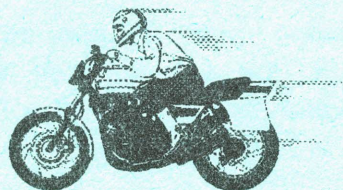


Au cours des dernières semaines nous avons enregistré plusieurs plaintes et doléances de la part d'habitants de diverses rues concernant les aboiements de chiens la nuit. Nos braves amis animaux ne sont pas en cause. Ce sont leurs maîtres qui ne sont pas éduqués. Chacun a certes le droit d'avoir des chiens mais les propriétaires de ceux-ci ont le devoir de ne pas gêner leur voisinage. En conséquence, il leur appartient de prendre toutes les mesures utiles pour empêcher les aboiements de leur animal la nuit notamment en les rentrant dans leur maison ou dépendances dès le soir.

Si la situation perdure, des pétitions pourraient être remises en Mairie. En ce cas, la Gendarmerie serait alors saisie pour intervention auprès des propriétaires avec établissement d'une procédure transmise au parquet.

Ces dispositions valent également pour les engins motorisés à deux roues qui pétaradent rageusement et réveillent des dizaines d'habitants.

La Municipalité compte sur le bon sens des propriétaires de chiens, sur le sens civique des parents des jeunes possesseurs de 2 roues à moteur pour que cesse cette situation. Merci.



PERMANENCE O.P.A.H.

O.

P.

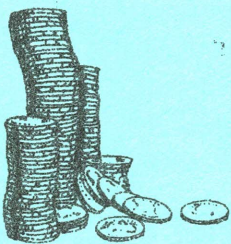
A.

H.

La prochaine permanence de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitant aura lieu en Mairie :

le vendredi 26 septembre 1997 de 15h15 à 16h00

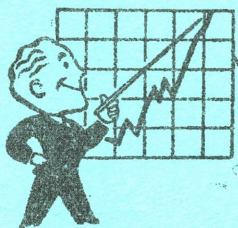
LES IMPOTS LOCAUX A THIAVILLE



Nous avons tous la même réaction lorsque la feuille des impôts locaux à payer nous arrive et chacun trouve que c'est toujours trop cher... à Thiaville aussi ! Et pourtant, comme le montre le tableau ci-après, les thiavillois sont assez privilégiés, en comparaison des habitants des autres communes de même importance démographique (tranche 500 à 700 habitants) au niveau du département, de la région, de la France.

Type d'impôt	Montant en francs payé par habitant			
	A Thiaville	Moyenne des communes de même importance		
		En M. et M.	En Lorraine	En France
Taxe foncière sur les propriétés bâties	127 F	168 F	206 F	378 F
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	23 F	97 F	180 F	300 F
Taxe d'habitation	165 F	186 F	207 F	307 F
Taxe professionnelle	132 F	283 F	268 F	504 F

Par ailleurs, le niveau d'endettement de la Commune, comparé à celui des communes de même importance démographique, est inférieur à la moyenne départementale et régionale (pas d'éléments au niveau national) comme l'indiquent les chiffres ci-après :



endettement par habitant à Thiaville : 1.214 F
 endettement par habitant en M. et M. : 1.626 F
 endettement par habitant en Lorraine : 1.871 F

Source : document établi par le Trésor Public (Impôts perçus en 1996).

MAINTENANT... CA SUFFIT !

Au cours de la 2ème quinzaine d'août, nous avons eu à enregistrer :

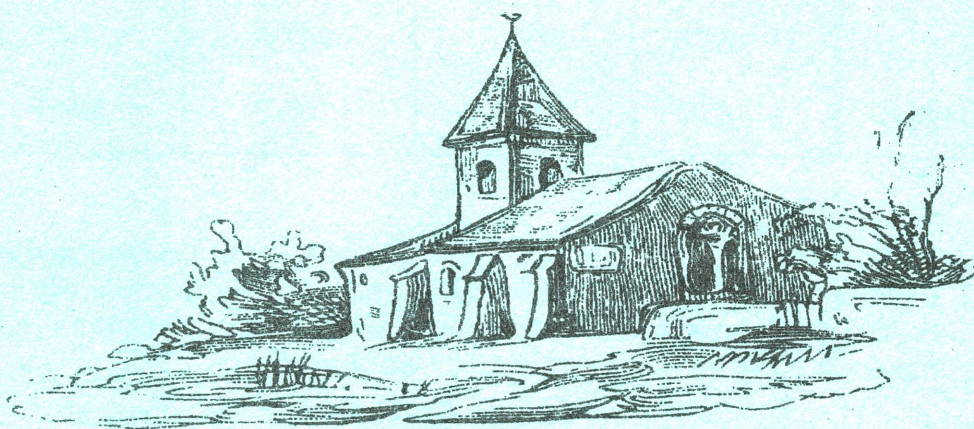
- Un début de feu en forêt communale entre la propriété de M. FRANOUX et la cabane des chasseurs, ce feu ayant été provoqué par des pétards. Des enfants de Thiaville en seraient à l'origine. Il s'agit là d'un acte particulièrement grave. C'est un miracle que la surface brûlée ne soit que de quelques mètres carrés, en cette période de sécheresse. On n'ose pas imaginer ce qui aurait pu se produire... !

- Le jet de barrière de sécurité en bois sur la route départementale n°159 (rue de Fagnoux) depuis le dessus du nouveau pont de la voie rapide de contournement. Selon des témoins, cette déprédation, dont les conséquences auraient pu être dramatiques pour des automobilistes allant ou venant de Fagnoux, serait le fait de 2 jeunes, là encore de Thiaville semble-t-il, qui ont opéré vers 3h00 du matin. Est-il normal que des parents laissent ainsi leurs enfants errer en pleine nuit ?

Il s'agit là de deux faits graves qui s'ajoutent hélas aux menus larcins et déprédations auxquels nous sommes trop souvent confrontés.

PARENTS... Soyez responsables... Surveillez les activités de vos enfants. Veillez à ce qu'ils rentrent à la maison à des heures raisonnables. Inquiétez-vous de leurs occupations, de leurs fréquentations. Dialoguez, surveillez, contrôlez... Certains parents le font très bien. D'autres abdiquent devant tout. C'est là une solution de facilité évidente. Et pourtant le DEVOIR IMPERIEUX DES PARENTS C'EST de tout simplement L'EDUCATION DE LEURS ENFANTS. Ne l'oublions pas.

Enfin, pour lever toute équivoque, il est précisé qu'en cas de récidive il y aura dépôt de plainte et demande de poursuites au Parquet.



Directeur : Michel JACQUEL
 Dépôt légal : 328/80 Imprimerie : Mairie de THIAVILLE

LE SPORT A THIAVILLE

La saison sportive 1997 s'achevant, il paraît opportun d'en faire un rapide bilan et de présenter nos associations.

Au mois de juin dernier, à l'initiative du Comité des Fêtes, une réunion rassemblait l'ensemble des membres actifs des sections sportives ainsi que nos élus.

Ce fut là l'occasion d'honorer chaque discipline à travers quelques individualités désignées par le responsable de section pour leurs mérites respectifs au cours de cette année passée. Quant à lui, le Conseil Municipal Junior élisait deux jeunes particulièrement dynamiques, licenciés dans un Club.

Etaient présentes nos sections :

- Football dirigée par Gérard GEORGES dont le 25ème anniversaire de la section a été fêté au mois de juillet,

- Gymnastique féminine, animée principalement par Christine LEPP et Elisabeth MITON,

- Sportive des Sapeurs Pompiers et ses responsables Gilles ZINUTTI et Alain SEYER,

- Tennis de Table, dirigée par Bernard COSSIN.

Des trophées offerts par la Municipalité et récompensant les lauréats furent remis par les personnalités présentes :

- pour le football : à Jérôme THOUVENIN,
- pour la gymnastique : à l'ensemble de la section,
- pour les Sapeurs Pompiers : à Julien BOUDOT,
- pour le Tennis de Table : à Jean Christophe ADLER et Philippe THOMAS.

En ce qui concerne le Conseil Municipal Junior, après enquête, furent récompensés :

- Nathalie GEORGES, licenciée au Judo-Club Raonnais,
- Marion VAUTRIN, licenciée à la gymnastique Raonnaise.

Nous adressons nos plus vives félicitations à tous pour leurs résultats d'ensemble qui dénotent l'activité de chacun afin que le sport à Thiaville s'épanouisse et entraîne nos habitants à venir encore plus nombreux participer ou soutenir ce bel élan sportif.

LA VIE DU CONSEIL MUNICIPAL JUNIOR

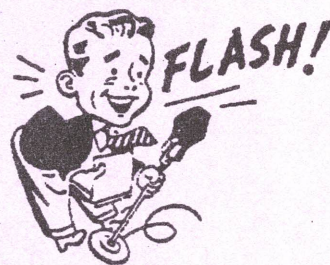
Le Conseil Municipal Junior, comme l'année passée, a mis à profit les vacances scolaires pour organiser le traditionnel camp d'été.

Cette période d'activité a été axée principalement sur la découverte du milieu naturel, la photographie ainsi que bien entendu la détente en collectivité.

C'est au cours d'un mois de juillet clément qu'un camp mobile fut organisé et encadré sous l'égide de la commune. Les principales implantations se sont situées sur la côte de REPY et le massif forestier Thiavillois. Pour la détente, la journée WALIBI a enthousiasmé les jeunes et leur encadrement.

Pour conclure, un baptême de l'air en planeur offert par la Direction de Jeunesse et Sports sur le plateau de Malzeville a été fertile en émotions pour le plus grand plaisir de tous les participants.

**Les PORTES OUVERTES de
RADIO CANAL MYRTILLE 97,6 FM**



**SAMEDI 13 et DIMANCHE 14 Sept
de 9h à 19heures
au Foyer Rural de THIAVILLE**

ENTREE GRATUITE

**Venez dédicacer vous mêmes vos
disques préférés à l'antenne,...**

**Devenez animateur radio d'un jour, ...
Exposition photos, buvette, buffet, jeux, ...**

**A 19h samedi, apéritif en présence des
personnalités locales et du Député.**

**AVOIR UNE RADIO LOCALE EST UNE
CHANCE !!!**

**Venez encourager par votre présence la trentaine
d'animateurs et animatrices bénévoles de 12 à 48 ans,
qui se succèdent à l'antenne pour animer plus de 22
émissions différentes, et un programme musical 7 jours
sur 7 et 24h sur 24 pour toucher toutes les couches
sociales et le personnel des entreprises de nuit.**

**Pour passer un message, une dédicace, une publicité,
pour devenir animateur radio, pour apporter vos idées,...**

Pour tous contacts tel 03.83.71.42.08

Quelques émissions sur Radio Canal Myrtille 97,6 FM ...

Pour bien commencer la semaine, **Béa et Maria**, lundi et mardi, 9h-11h, des astuces pour les dames, des trucs pour les messieurs, et la bonne humeur,...

Les sportifs s'entraînent avec Bernard lundi 19h30-20h30

Le "**Dance Computer**" créé en 1995 par **P'tit gros**, continue du lundi au jeudi 18h30 -19h30, et le vendredi et dimanche de 18H30 à 20H,

Le "**Little Schmush show**" ... c'est lundi 20h30-22h30 et "**CD contre vinyle**" c'est mardi 20h30-22h, le face à face **Cathy - Dom**.

MERCREDI :

- 10h-11h30 ... **Toto et Rocky**, présentent les nouveaux talents,
- 13h30-14h30 ... **Jérôme et Moucheron**,
- 14h30-16h ... "**Lady variétés**",
- 16h-18h ... les nouveautés de **Célia**,
- 19h30-22h ... **Marcelline et Vivine**, pour bien dormir !!!

JEUDI :

Accordéon avec Bernard, 15h-17h,

"**A vos casseroles**" mitonné par **Laurent et Béa** entre 17h à 18h30,

"**Ouaff, Ouaff !!**" nos amis à quatre pattes à l'écoute de **Rémi** 19h30-21h

Le "**Hardcore Power**" 21h-23h,

VENDREDI :

Marie est chargée d'une "**Mission impossible**" de 16h30 à 18h30, avant la "**Soirée Chaude de Canal Myrtille**" dès 20h et le "**Sexy Myrtille**" à 22h présenté par **Adam et Eve**.

SAMEDI :

Les numéros d'urgence du week-end à 8h45 présentés par **Béa**, qui cède la place à "**l'Emission à Jojo**" jusqu'à 11h30, puis les variétés de **Marcelline et Vivine** suivies à 13h30 de **Laurette et Célia** pour les dédicaces, le "**Zikmu**" de 15h à 16h, avant le célèbre "**Top Myrtille**" créé en 1995 par **Flo**, et le retour des dédicaces de **Laurette et Célia** jusqu'à 19h30.

DIMANCHE :

A partir de 10h, soit **Mahi** pour "**D'hier et d'aujourd'hui**", soit le tandem familial **Laure et Hervé**, soit le "**Ciné Myrtille**" de **Jacques**.

15h30-18h30, les dames ont rendez-vous avec **Laurent**, puis **Cri-Cri et Boss** présentent leurs maxi 45tr, avant que ne recommence une nouvelle semaine à l'écoute de **RADIO CANAL MYRTILLE 97,6 FM**.

(Programme et horaires susceptibles d'être modifiés
en raison du statut bénévole de nos animateurs. MERCI de votre compréhension.)

FETE DU SPORT A VILLE EN VERMOIS

Lors de la fête du sport qui aura lieu à Ville en Vermois le samedi 20 septembre 1997, nous vous informons que l'activité ping pong est prévue au programme.

Le rassemblement des personnes intéressées se fera devant la Mairie à 13h00. Possibilité de s'arranger en ce qui concerne le transport en voiture.

Les inscriptions se font auprès de :

- Canal Myrtille
- Dominique GEORGE
- Danièle HYPOLITE

Une page de notre histoire

Aujourd'hui : L'ELECTRIFICATION DE THIAVILLE

Le 14 12 1913, le Conseil Municipal accepte le principe de la participation de la Commune dans la dépense de la conduite d'électricité de la ligne principale jusqu'au village, participation demandée par la Compagnie Lorraine Electrique.

Le 21 juin 1914, il vote une subvention de 1.000 Frs à cette dernière.

Après la guerre de 1914-18, l'affaire est reprise et en 1920, la C.L.E. demande 42.000 Frs pour l'électrification du village sans Fagnoux et 69.000 Frs avec Fagnoux (emprunt de 25.000 Frs - annuité de 1.313,85 Frs), à ces sommes s'ajoute la dépense pour le transformateur.

Le Conseil Municipal proteste devant une telle augmentation des travaux et finalement s'incline ; le 08.03.1921, il adopte le principe de l'électrification du village seul et vote une subvention de 38.000 Frs, Fagnoux attendra.

En application d'une délibération du 17-04-1921, le Maire achète à l'amiable le 15 06 1921 l'emplacement du transformateur (50 m²) pour 100 Frs.

Le 02-10-1923, le principe de l'électrification de Fagnoux à l'exception du Petit Paris est adopté pour une somme de 17.000 Frs et le 19-11-1923 le Maire est autorisé à traiter avec la C.L.E.

Le 27-07-1924, l'électrification des maisons de la route de Raon (à la Croix) moyennant (emprunt de 25.000 Frs - annuité de 1.313,85 Frs) 63.000 Frs et le hameau du Petit Paris le sera après la 2ème guerre.

(I) Délibération du 21 juin 1914.

"Le Conseil accorde mille francs de subvention à la Sté Lorraine d'Electricité pour pou voir électrifier le village de Thiaville et décide que cinq lampes seront installées pour éclairer les rues du village au tarif établi par la Compagnie pour les Communes."

Situation au 31 mars 1925

Recettes	49.196,10 Frs
Dépenses	54.253,15 Frs
Excédent de dépenses	5.057,05 Frs
Excédent de recettes de l'exercice 1923	38.115,57 Frs
Excédent de recettes de l'exercice de 1924	33.058,52 Frs
Placement au Trésor	21.826,92 Frs

Passif

La Commune a fait un emprunt de 15.000 Frs sur particuliers pour électrification. Elle se réserve de rembourser par voie de tirage au sort proportionnellement à ses ressources budgétaires.

Actuellement la somme de 15.000 Frs est due en entier

Baccarat, le 25 mars 1925

Le Percepteur "

En 1938, un projet d'électrification de Belle Vue est réalisé : coût 63.000 francs et un emprunt de 25.000 francs est envisagé (annuité de 1313,85 Frs).

Ce projet ne sera pas réalisé avec la 2ème guerre et il faudra attendre 1952. Le Petit Paris sera électrifié en 1955.

LE TELEPHONE PUBLIC

En 1910, le Conseil Municipal décide de doter le village d'une cabine téléphonique

"Délibération du 20 novembre 1910

Le Conseil Municipal,

Vu la lettre circulaire de M. le Préfet en date du 22 septembre 1910 relative au rattachement des communes au réseau téléphonique départemental,

Demande que la Commune de Thiaville soit comprise dans ce réseau et prend l'engagement :

1° de verser au département dès l'installation du service téléphonique dans la Commune une somme de 27,50 Frs par 100 habitants pour la part contributive de la Commune dans le service des intérêts du capital affecté à la construction du réseau.

2° de fournir pour l'installation des appareils soit un local spécial pouvant recevoir une cabine téléphonique, soit une pièce facilement accessible au public et suffisamment isolée,

3° de prendre à sa charge le chauffage, l'éclairage et le nettoyage du matériel.

Après les élections de 1937, la cabine téléphonique ne sera pas réinstallée à la mairie

"4 juillet 1937

Délibération de la réinstallation de la cabine téléphonique à la mairie.

26 octobre 1937

Monsieur le Sous-Préfet,

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil tenant compte de l'attitude correcte de ses adversaires politiques et pour éviter de ranimer inutilement les anciennes dissensions a décidé d'annuler la délibération demandant la réinstallation à la mairie de la cabine téléphonique communale."

Le maire

HAITE.

LA BASCULE PUBLIQUE

Dans sa délibération du 7 novembre 1929, le Conseil Municipal :

Vu les délibérations

1° du 12 février 1928 reconnaissant l'utilité d'un pont à bascule communal demandant le concours gratuit du service du Génie Rural ainsi qu'une subvention de l'Etat pour l'achat et pour l'exécution des travaux.

2° celle du 25 novembre 1928 décidant l'achat et

3° celle du 25 janvier 1929 autorisant le maire à traiter.

Vu les devis étudiés des différentes maisons pour la fourniture de cet appareil,
Fixe son choix sur le pont à bascule de 15 tonnes de l'usine de Voiron (Isère).

Vote la somme de 11.875 Frs prix de l'appareil rendu posé-à prendre sur les fonds
disponibles de la Commune sauf déduction de la subvention qui sera accordée par l'Etat.

Le marché fut signé le 25 janvier 1930, approuvé par le Sous-Préfet de Lunéville le
27 janvier 1930 et enregistré à Baccarat le 7 février 1930.

Les travaux de terrassement et de maçonnerie de la fosse furent exécutés par
l'entreprise MILESI de Thiaville et coûtèrent 5.648,81 Frs. Un marché de gré à gré fut passé le
17 mars 1930 se montant à 3.923,65 Frs, approuvé le 3 avril 1930, enregistré à Baccarat le
8 avril 1930. Le Génie Rural ayant imposé des travaux supplémentaires, les dépenses
finalement se montèrent à 5.648,81 Frs. La réception définitive eut lieu le 6 septembre 1930.

